

Les aides à rénovation énergétique



MaPrimeRénov' Parcours accompagné



maprimerénov'
Parcours accompagné



LES TYPES DE TRAVAUX



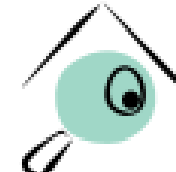
Le système de chauffage et eau chaude sanitaire



La ventilation



L'isolation



Audit énergétique

CONDITIONS

- Logement de **+ de 15 ans** *,
- Sous conditions de ressources
- Le dépôt du dossier doit être fait **avant** le début des travaux, montant minimum 1 000€ HT
- Des travaux réalisés par des **professionnels RGE**, avec des performances minimales par type de travaux
- Habiter le logement en tant que résidence principale pendant 3 ans après la fin des travaux

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 009 €	21 805 €	30 549 €	supérieur à 30 549 €
2	24 875 €	31 889 €	44 907 €	supérieur à 44 907 €
3	29 917 €	38 349 €	54 071 €	supérieur à 54 071 €
4	34 948 €	44 802 €	63 235 €	supérieur à 63 235 €
5	40 002 €	51 281 €	72 400 €	supérieur à 72 400 €
par personne supplémentaire	+5 045 €	+6 462 €	+ 9 165 €	+ 9 165 €

* Possibilité de bénéficier de MPR dans un logement de + de 2 ans pour l'installation d'un nouvel équipement de chauffage et/ou de production d'eau chaude en remplacement d'une chaudière fioul (avec dépose de la cuve fioul)



MaPrimeRénov' vise à encourager les ménages à entreprendre des rénovations ambitieuses



Demande **avant** le début des travaux

Ouvert à **TOUS** les logements quelle que soit l'étiquette énergétique

Rénovation d'ampleur

Sous conditions de ressources (de TMO à Sup)

Aide calculée en % des travaux

2 sauts de classes DPE à minima

Valorisation des CEE par l'ANAH

Au - 2 gestes d'isolation dans 2 familles

Accompagnement obligatoire « Mon accompagnateur Rénov' » (MAR) avec audit

Financement de l'accompagnement possible par l'ANAH sous conditions

Rénovation par étapes possible pour les logts en E, F et G

Aide renforcée pour les sorties de passoire thermique

Pas de chauffage fonctionnant majoritairement aux énergies fossiles

Aide instruite au niveau local (Brest)



Sauf pour les intermédiaires et supérieurs sur Paris



LES SUBVENTIONS

↳ Les critères d'éligibilité reposent sur des sauts de classes DPE

au - 2 gestes d'isolation*

Sauts de classe DPE	Plafond de dépenses éligibles	TMO	MO	INT	SUP
2 sauts de classe	40 000€ HT	80%	60%	45%	30%
3 sauts de classe	55 000€ HT			50%	35%
4 sauts de classe	70 000€ HT				
Bonification « sortie de passoire » (si étiquette D atteinte)		+ 10%			
Ecrêtement (TTC)		100%	80%	60%	40%

* Le changement de fenêtres compte comme un geste d'isolation

Famille de gestes d'isolation

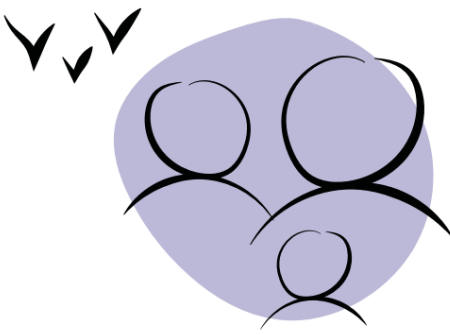
- Isolation thermique des murs (int /ext)
- Isolation thermique de toiture (rampants / plancher combles perdus / toiture terrasse)
- Isolation thermique plancher bas
- Isolation thermique parois vitrées

↳ Avant de réaliser leurs travaux, les propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes peuvent bénéficier d'une avance du montant de leur prime.



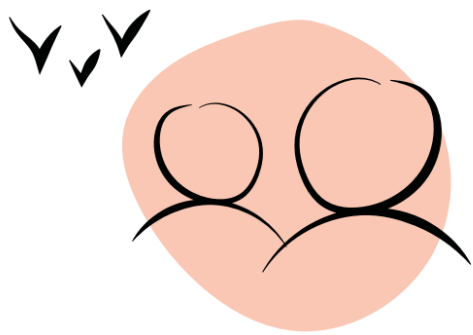
En pratique ça donne quoi ?

Pour une rénovation d'ampleur = parcours accompagné de l'ANAH



Nous sommes un couple sans enfant

Nos revenus annuels sont de 24 500€ (ménage aux ressources très modestes)
Nous sommes propriétaires occupant une maison classée F
Objectif : rénover notre logement afin d'atteindre l'étiquette B du DPE (saut de 4 classes)



Nous sommes un couple

Nos revenus annuels sont de 43 200€ (ménage aux ressources intermédiaires)
Nous sommes propriétaires occupant une maison classée G
Objectif : rénover mon logement afin d'atteindre l'étiquette D du DPE (saut de 3 classes)

Quel coût pour les travaux ?

- Isolation des murs par l'extérieur : 25 740 €
- Pompe à chaleur air/eau : 14 700 €
- Isolation de la toiture : 9 000 €
- Ventilation double-flux : 4 500 €
- Changement des fenêtres : 8 200 €
- Protections solaires : 8 000 €

70 140 €

Coût total des travaux TTC

En moyenne, la facture annuelle d'énergie de ce ménage devrait diminuer d'environ 75 % une fois la rénovation faite.

Quel coût pour les travaux ?

- Isolation des murs par l'extérieur : 25 000 €
- Pompe à chaleur air/eau : 14 700 €
- Isolation de la toiture : 9 000 €
- Ventilation double-flux : 4 500 €

53 200 €

Coût total des travaux TTC

Montant de l'aide MaPrimeRénov' (y compris CEE valorisés par l'Anah) en 2024

Le montant de l'aide s'élèvera à **30 256 €**, soit un taux de financement de **57 %** et un reste à charge de **22 944 €**.

En moyenne, la facture annuelle d'énergie de ce ménage devrait diminuer d'environ 50 % une fois la rénovation faite.

➔ Accompagnement à sa charge par un MAR, prise en charge par l'ANAH 40% de 2 000€ TTC

Montants de l'aide MaPrimeRénov' (y compris CEE valorisés par l'Anah)

Le montant de l'aide s'élèverait à **59 835€** soit un taux de financement de **85 %** et un reste à charge de **10 305€**

Prise en charge à 100% de la prestation MAR par l'ANAH

+ subventions de Morlaix Communauté

- + 1 000€ ménage prioritaire
- + jusqu'à 500€ si utilisation de matériaux biosourcés
- + jusqu'à 1 500€ pour des travaux de pérennité

➔ Soit jusqu'à **3 000€ en +**





Accompagnement par Mon Accompagnateur Rénov' obligatoire

L'accompagnateur agréé intervient à toutes les étapes du projet au travers de **prestations obligatoires** :

- la 1^{re} visite sur site ;
- la réalisation de l'audit énergétique, il servira de référence pour le projet de travaux ;
- l'évaluation simplifiée de l'état général du logement et de son adéquation aux besoins des occupants ;
- l'aide à l'élaboration du projet de travaux (plusieurs scénarii de projet) et du plan de financement et des conseils pour la lecture des devis. . Le scénario choisi devra correspondre entièrement aux travaux réalisés ;
- l'aide au montage des dossiers de demande de subvention ;
- le suivi de la réalisation des travaux ;
- la 2^e visite sur site, post-travaux, qui permet de marquer la fin des travaux, de préparer la prise en main du logement, le suivi des consommations et de fournir des conseils sur les écogestes.

Liste des MAR



Pour connaître la liste des MAR qui interviennent sur le territoire.

L'accompagnement peut également comprendre des prestations facultatives (non finançables par l'Anah), réalisées à la demande et avec l'accord du ménage.

Le financement de l'accompagnement MAR peut être pris en charge par l'ANAH. Il est progressif selon les revenus des ménages et est conditionné à l'obtention de la subvention ANAH et la réalisation des travaux.

Plafond de dépenses éligibles	TMO	MO	INT	SUP
2 000€ (TTC)	100%	80%	40%	20%

Dans le cadre de l'OPAH-RU, si votre logement se situe au cœur de ville de Morlaix (périmètre ORT), Morlaix Communauté finance l'accompagnement par Citémétrie (visite du logement, conseils, élaboration du dossier de demande de subventions).

Périmètre ORT de Morlaix



Pour identifier le périmètre ORT de Morlaix (zonage «hypercentre» matérialisé sur fond rouge).



La rénovation en deux étapes

Dans un délai de 5 ans, il est possible de compléter son premier dossier avec des travaux supplémentaires pour les logements initialement classés G, F ou E :

- la classe C doit être au minimum atteinte après la seconde étape pour les logements initialement classés F et G
- la classe B doit être au minimum atteinte après la seconde étape pour les logements classés E.

Dans ces conditions, il est possible de réaliser un gain d'une seule classe lors de cette seconde étape, et de bénéficier en conséquence d'un nouveau taux de prise en charge et d'un nouveau plafond de travaux subventionnables, correspondant au gain de classes total. Les dépenses correspondant à la première étape sont prises en compte pour cette deuxième étape dans le calcul du plafond.

Dans le cas d'une seconde étape de rénovation, le montant de la nouvelle aide sera recalculé selon le nouveau taux de prise en charge des travaux et le nouveau plafond de dépenses éligibles. Le nouveau plafond de dépenses éligibles sera alors le plafond cumulé des gains de classe, auquel sont sous-traites les dépenses prises en compte dans le premier dossier.

GAIN DE CLASSE EN 1 ^{re} ÉTAPE	1 ^{re} ÉTAPE		ATTEINTE MINIMALE EN 2 ^{de} ÉTAPE			
GAIN DE 2 CLASSES	G	→	E	→	C	Gain de 2 classes minimum en 2 ^{de} étape
	F	→	D	→	C	Gain de 1 classe minimum en 2 ^{de} étape
	E	→	C	→	B	Gain de 1 classe minimum en 2 ^{de} étape
GAIN DE 3 CLASSES	G	→	D	→	C	Gain de 1 classe minimum en 2 ^{de} étape
	F	→	C	→	B	Gain de 1 classe minimum en 2 ^{de} étape
	E	→	B	→	A	Gain de 1 classe minimum en 2 ^{de} étape
GAIN DE 4 CLASSES OU PLUS	G	→	C	→	B	Gain de 1 classe minimum en 2 ^{de} étape
	F	→	B	→	A	Gain de 1 classe minimum en 2 ^{de} étape

A noter
 la bonification « sortie de passoire énergétique » ne s'applique pas en seconde étape ; si la seconde étape est faite après 5 ans, alors la première étape de rénovation n'est pas prise en compte dans le calcul de l'aide.



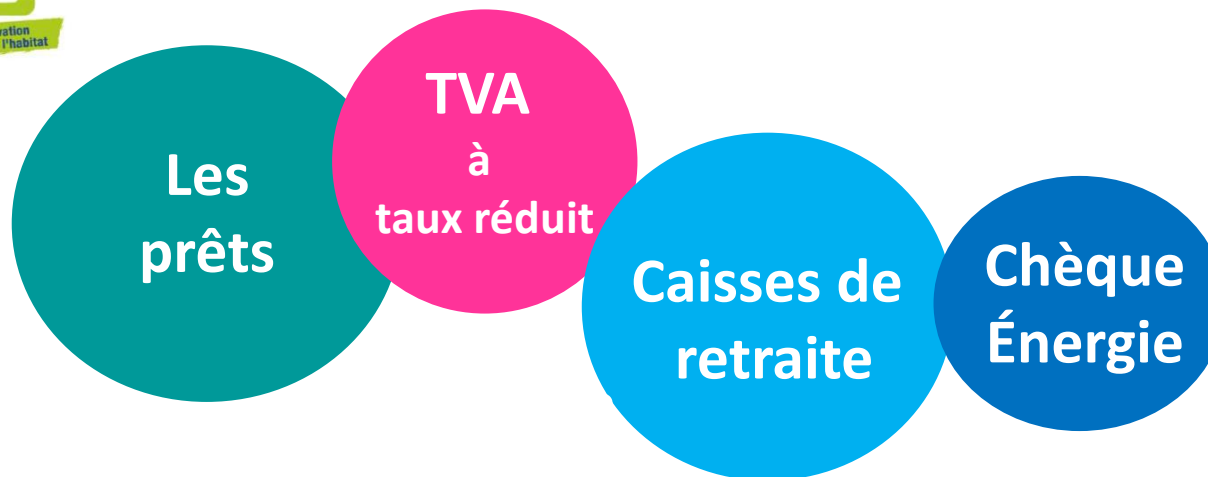


LES ETAPES DE MON PROJET

- Je m'informe sur france-renov.gouv.fr et je prends un rendez-vous avec **HEOL**
- Je bénéficie de conseils concernant les financements disponibles, les bonnes pratiques, le parcours de travaux et suis orienté vers Mon **Accompagnateur Rénov'**
- Mon Accompagnateur Rénov' se rend à mon domicile : il réalise un audit énergétique et m'accompagne pour construire mon projet de travaux selon mes besoins.
- Je rencontre plusieurs artisans RGE, je sélectionne les devis après avoir comparé les différentes offres.
- Mon Accompagnateur Rénov' m'aide à monter mon dossier
- Je crée mon dossier sur le site
monprojet.anah.gouv.fr pour les ménages modestes et très modestes
maprimerenov.gouv.fr pour les ménages intermédiaires et supérieurs
et je dépose ma demande et y joins les pièces obligatoires (quelques pièces ou informations sont nécessaires : état civil et date de naissance des membres du foyer, dernier avis d'impôt sur les revenus, adresse email utilisée comme identifiant de compte et pour les échanges avec les services instructeurs si nécessaire, devis d'un professionnel RGE, montant des autres aides et subventions que je perçois pour ces travaux et audit énergétique du logement et les pièces fournies par Mon Accompagnateur Rénov').
- La démarche de création de compte ne peut être accomplie que par le particulier demandant la prime (même en cas de désignation d'un mandataire par le ménage).
- J'attends de recevoir l'accord de l'ANAH, puis je réalise mes travaux avec l'artisan sélectionné.
- Je vérifie si les travaux sont conformes et correspondent bien aux devis.
- Je dépose mes factures en ligne et j'obtiens ma subvention.



Les autres dispositifs possibles



Pour en savoir +

Contactez l'Adil du Finistère 02 98 46 37 38



Votre interlocuteur privilégié pour les questions d'énergie : HEOL



AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET
DU CLIMAT DU PAYS DE MORLAIX

► Pour une **information gratuite et objective** sur :

- le choix et le coût des énergies, les énergies renouvelables
- le chauffage, l'isolation thermique, la ventilation
- les avantages fiscaux et les aides financières
- le choix des matériaux, la qualité environnementale
- les gestes au quotidien pour faire des économies d'eau et d'énergie

► Un accompagnement structuré des particuliers dans leurs projets de travaux :

- Identification, priorisation et choix des travaux à réaliser
- Aides financières mobilisables
- Aide à la recherche d'artisans et aux choix techniques

RDV à l'agence du lundi au vendredi, de 9h
à 12h30 et de 13h30 à 17h30,

47 rue de Brest à Morlaix

www.heol-energies.org

Facebook et Twitter : Heol, agence
locale de l'énergie et du climat

